suva













Équipements de protection individuelle (EPI) Liste de contrôle

Les collaborateurs de votre entreprise portent-ils les EPI nécessaires?

Les employeurs doivent mettre à la disposition des travailleurs les équipements de protection individuelle (EPI) requis et veiller à ce qu'ils soient portés. Les travailleurs doivent utiliser les EPI nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

Questions fréquentes au sujet des EPI

- Où et quand faut-il porter des EPI?
- Les EPI utilisés sont-ils adaptés aux dangers présents dans l'entreprise?
- Quelles exigences les EPI doivent-ils remplir?
- Comment faire en sorte que les travailleurs portent les EPi nécessaires?

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces sujets.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre des améliorations nécessaires.

Les EPI comprennent les casques de protection, protège-cheveux, lunettes et écrans de protection, protecteurs d'ouïe, appareils de protection des voies respiratoires, chaussures de sécurité, gants et vêtements de protection, dispositifs de protection contre les chutes et la noyade, produits de protection de la peau et, au besoin, sous-vêtements spéciaux.

	ıi doit porter des EPI? Lesquels, quand et où?					
1	Avez-vous déterminé pour quelles activités vos collaborateurs doivent porter des EPI?	□ oui □ en partie □ non	Pour connaître les activités exigeant le port d'EPI et les conditions d'utilisation, veuillez consulter les documents et aides suivants:			
2	Utilise-t-on des EPI adéquats , c'est-à-dire adaptés aux phénomènes dangereux existants? • Filtre de protection des voies respiratoires choisi selon les substances dangereuses en présence • Lunettes de protection avec verres ayant le bon facteur de protection, etc.	☐ oui☐ en partie☐ non	 listes de contrôle des solutions par branch ou de la Suva analyses du risque, identification des phénomènes dangereux fiches de données de sécurité notices d'instructions, modes d'emploi renseignements pris auprès du fournisseur des EPI rapports de mesures (p. ex. sur le bruit, les concentrations de substances dangereuse Si vous ne pouvez répondre avec certitude au questions 1 et 2, faites appel à un spécialiste 			
			de la sécurité au travail (MSST).			
3	Tenez-vous une liste des EPI requis en fonction des tâches (phénomènes dangereux)?	□ oui □ en partie □ non	Aide: modèle à photocopier (p. 4)			
4	Les EPI nécessaires sont-ils mis à la disposition des collaborateurs?	□ oui □ en partie □ non	Aide: modèle à photocopier (p. 4)			
5	Tenez-vous une liste des EPI remis aux différents collaborateurs?	□ oui □ en partie □ non	Aide: modèle à photocopier (p. 4)			
6	Existe-t-il des instructions internes précises au sujet des EPI nécessaires?	□ oui □ en partie				
	Exemples: règles de sécurité, prescription sur le port obligatoire dans les contrats de travail et le règlement de l'entreprise.	□ non	Protection oculaire obligatoire			
7	Existe-t-il aussi des instructions pour les travailleurs temporaires et les collaborateurs d'entreprises tierces occupés dans l'entreprise?	□ oui □ en partie □ non				
8	Mettez-vous des EPI à la disposition des visiteurs?		Protecteurs d'ouïe obligatoires			
	Exemples: casques ou lunettes de protection, protecteurs d'ouïe.	□ en partie □ non				
9	Les postes de travail nécessitant le port d'EPI sont-ils équipés des signaux de sécurité correspondants?	□ oui □ en partie □ non	Casque de protection obligatoire			
10	Remettez-vous les EPI nécessaires aux nouveaux collaborateurs dès la prise de fonction?	☐ oui☐ en partie☐ non	Voir liste de contrôle «Formation des nouveaux collaborateurs», www.suva.ch/67019.f.			

	Adresses utiles:				
	 www.sapros.ch (moteur de recherche de fournisseurs et possibilité de commande en ligne) Suva (tél. 058 411 12 12) swiss safety, Association suisse d'entreprises EPI, 4410 Liestal (tél. 061 927 64 14), www.swiss-safety.ch 				
11	Vous assurez-vous que l'ensemble des EPI utilisés sont conformes aux normes de sécurité ?	☐ oui☐ en partie☐ non	Demandez une déclaration de conformité au fournisseur.		
12	Les collaborateurs participent-ils au choix des EPI?	□ oui □ en partie □ non	La participation des travailleurs au choix des EPI (p. ex. essai, etc.) exerce une influence positive sur l'acceptation et le port de ces derniers. Le confort d'utilisation, l'aspect et les possibilités de réglage jouent également un rôle important à cet égard.		
Er	ntretien				
13	Les EPI mis à disposition sont-ils régulièrement contrôlés et entretenus?	□ oui □ en partie □ non	Tenez compte des notices d'instructions. Désignez un responsable.		
14	Les collaborateurs peuvent-ils remplacer facilement les EPI endommagés ou usés?	□ oui □ en partie □ non			
15	Les collaborateurs savent-ils à qui s'adresser pour obtenir de nouveaux EPI?	□ oui □ en partie □ non	Désignez un responsable.		
Fo	ormation, information				
16	Instruisez-vous vos collaborateurs sur les phénomènes dangereux et les raisons justifiant le port d'EPI?	□ oui □ en partie □ non	Cette sensibilisation doit faire partie du plan de formation continue. Quelques exemples de vidéos de la Suva sur les EPI:		
17	Sensibilisez-vous vos collaborateurs au moins une fois par an aux dangers provenant des oublis, des habitudes et d'une sous-estimation des risques?	□ oui □ en partie □ non	 EPI: les vrais pros se protègent, www.suva.ch/V100001.f EPI: les vrais pros se protègent (apprentissage), www.suva.ch/V100002.f Autres moyens de sensibilisation et d'informaticonsacrés aux EPI: www.suva.ch/epi. 		
18	Les collaborateurs concernés ont-ils bénéficié d'une instruction sur l'utilisation des EPI, les soins à apporter, l'entretien et le contrôle des équipements requis?	□ oui □ en partie □ non	Respectez les modes d'emploi et les notices d'instructions. Planifiez et veillez à la mise en œuvre des instructions ainsi que des formations de base et des formations continues requises.		
19	Le personnel connaît-il les instructions internes indiquées à la question 6 concernant le port des EPI?	□ oui □ en partie □ non			
20	Le port des EPI appropriés est-il mentionné dans les consignes de travail?	□ oui □ en partie			

□ en partie□ non

Achats et conseils

E	Engagement des supérieurs								
21	Les supérieurs contrôlent-ils régulièrement si les collaborateurs portent les EPI nécessaires?	□ oui □ en partie □ non	Pour de plus amples informations à ce sujet: «L'audit de sécurité interne à l'entreprise», www.suva.ch/66087.f.						
22	Les supérieurs montrent-ils le bon exemple en portant eux aussi les EPI nécessaires?	□ oui □ en partie □ non	Le comportement des supérieurs et du patron de l'entreprise a une grande influence sur l'attitude adoptée par les collaborateurs dans le domaine de la sécurité au travail. Montrer l'exemple est le meilleur moyen pour convaincre et faire appliquer une réglementation.						
23	Contrôle-t-on si les travailleurs temporaires et les collaborateurs des entreprises tierces occupés dans l'entreprise portent eux aussi les EPI nécessaires?	□ oui □ en partie □ non	Ce point doit être stipulé par écrit dans l'attri- bution des travaux. Pour de plus amples infor- mations à ce sujet: «Collaboration avec des entreprises tierces», www.suva.ch/66092.f.						

Informations complémentaires

Équipement de protection individuelle (EPI): bien protégé au travail, www.suva.ch/epi

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Le cas échéant, faites appel à un spécialiste de la sécurité au travail.

Liste des EPI utilisés

Activité poste de travail)	EPI nécessaires	Туре	Fournisseur	Destinataire des EPI	Remis le	Signature	Remarques

Plan de mesures

Équipements de protection individuelle (EPI)

Liste de contrôle remplie par:	
Date:	Signature:

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa
	-							<u> </u>
					_			
	-							<u> </u>

Parties d'entreprise contrôlées:

Prochain contrôle le: (recommandé: tous les 6 mois)

 \rightarrow



Édition: septembre 2024

Référence: 67091.f